Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260506-2026050111-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, LE SIX MAI, à VINGT HEURES,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.
Convocation du 25 avril 2026.

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents : 13 Nombre de pouvoirs : 2

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Christine BRETON, Philippe BOSCHER, Stéphanie KERAUFFRET, Adjoints, Murielle NICOLAS, Benoît ROUAULT, Isabelle GICQUEL, Benjamin ROUAULT, Fabienne PERRO, Maxime ROBIN, Laurent CHEVREAU, Catherine RUFFET, Sonia JOANNOT.
Absents excusé(e) s : David GAUBERT qui a donné pouvoir à Christine BRETON, Corentin POILVET qui a donné pouvoir à Nathalie TRAVERT LE ROUX.

Le Conseil nomme Fabienne PERRO en qualité de **Secrétaire de séance.**

DELIBERATION N° 2026-05-01-11
5.3 DESIGNATION DE DELEGUE à l'ARIC (Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales)

Madame Le Maire expose :

L'Aric (Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales), basée à Chantepie, est une association qui divulgue informations, formations, partages d'expériences, accompagnement des équipes municipales.
L'Aric collabore avec des partenaires institutionnels spécialisés au service des communes (Associations des Maires, Centres de gestion, CNFPT, AdCF, Bruded, Maison de l'Europe, Réseau « culture et promotion »…) et avec des organismes de formation spécialistes des sujets traités qui viennent renforcer ses compétences. Des délégué.e.s communaux.ales sont désigné.e.s dans chaque commune pour être des relais auprès de leurs collègues élu.e.s.

Une réunion annuelle des délégué.e.s communaux.ales et intercommunaux.ales permet de définir les thèmes de formation, les contenus choisis et les périodes.
L'Aric prépare le plan de formation et une convention avec la collectivité. Une fois validée, les délégués des communes présentent le plan à leurs collègues qui s'inscrivent aux formations de leur choix.
Chaque année les délégué.e.s communaux.ales et intercommunaux.ales se rencontrent pour faire le bilan du plan de formations passé et en préparer un nouveau.

Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à désigner son (ses) délégué-es au sein de l'ARIC.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE en qualité de délégués du Conseil Municipal, au sein L'Aric (Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales :
Murielle NICOLAS , Représentante titulaire,
Nathalie TRAVERT LE ROUX Représentante suppléante.

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260506-2026050111-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2026

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

Fabienne PERRO,
Secrétaire

Délibération certifiée publiée le 19 mai 2026 - transmise en Préfecture le 19 mai 2026
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire